



VENTE SUR LICITATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Sur la commune de GRESSE-EN-VERCORS (38650) – 68 chemin des Gentianes –
Lieu-dit « Cote Belette »**

**Au sein d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé
« RESIDENCE LES GENTIANES »**

**UN APPARTEMENT DANS UN ½ CHALET EN BOIS SUR DEUX NIVEAUX
(PORTE N° 512) AVEC PETITE TERRASSE**

D'une superficie de 62,48m²

(cadastré section AC 134, AC 135 et AC 136 et le lot 68 de la copropriété)

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 10 OCTOBRE 2023 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de
GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier**

**Visite prévue sur place le mardi 3 octobre 2023 de 11 heures à 12 heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Commissaires de Justice à GRENOBLE**

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 3 août 2023.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

Les consignations pour enchérir sont constituées de chèques de banque émis à l'ordre de la CARPA ou de cautions bancaires irrévocables.

MISE A PRIX

150 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 15 000,00 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

FACULTE DE BAISSSE DE MISE A PRIX

En exécution du jugement du 12 décembre 2022, la mise à prix pourra être baissée à défaut d'enchères de ¼ puis de ½

Pour extrait : Pascal EYDOUX, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.